

EDITO

PSYEN: RENTRÉE SOUS TENSIONS !

Cette rentrée scolaire se fait dans un **contexte général inédit** avec, notamment, l'augmentation du coût de la vie qui grève le pouvoir d'achat de toute la population. La loi dite « pouvoir d'achat » du gouvernement est un ensemble de rustines, mais en aucun cas, une loi de justice sociale.

L'augmentation de 3,5 % du point d'indice pour les fonctionnaires ne compense pas les pertes subies, tandis que perdurent déclasserement salarial, précarisation et dégradation des conditions de travail.

La pénurie d'enseignants fait, à juste titre, la une des médias, mais les autres métiers de l'ÉN, en particulier les PsyEN, sont également très touchés.

Pour les psychologues de l'ÉN, les conditions d'exercice se sont considérablement dégradées : baisse des budgets des CIO et des RASED, postes non remplacés, difficultés de recrutement dues à un manque d'attractivité du métier, et ce qui est nouveau, des postes de DCIO restent vacants faute de candidature. Comment faire fonctionner un CIO sans DCIO dans ce contexte ?

La profession, premier et second degrés confondus compte plus de 30% de non titulaires.

Dans le **second degré**, les Régions ne cachent pas leur volonté de récupérer, dans leurs prérogatives, l'orientation scolaire. **Le ministère en laissant les CIO se dégrader et disparaître, en baissant le nombre de recrutement de PsyEN accompagne cette volonté de transfert de compétences.**

Dans le **premier degré**, les 29 **places non pourvues à l'issue des concours de recrutement des PsyEN EDA** doivent être un **signal fort pour le ministère**. Il est urgent d'améliorer les conditions de travail, de mettre fin aux redéploiements de secteur en cas de vacances de postes, et de créer du collectif afin de lutter contre l'isolement du PsyEN EDA.

Pour la FSU, il est indispensable de mettre rapidement en place un service de psychologie de l'Éducation nationale, assurant l'ensemble des missions de PsyEN EDA et EDO.

Dans ce contexte le SNES-FSU et le SNUipp-FSU appellent à participer massivement à la **journée de grèves et manifestations du 29 septembre** dans le cadre de la **journée d'action interprofessionnelle** et à se **mobiliser spécifiquement le 14 octobre** pour:

- ⇒ Un doublement des recrutements pendant 5 ans
- ⇒ Le maintien de tous les CIO et les RASED, dotés d'équipes complètes
- ⇒ L'application des engagements pris par le MENJ sur les indemnités des PsyEN et DCIO



Dans ce numéro

| | |
|---|---|
| Edito | 1 |
| Les enjeux du LPI | 2 |
| Formation des PsyEN: maintenir un cadre national! | 3 |
| Pour relancer l'attractivité: l'amélioration des conditions de travail aussi! | 4 |
| Mobilisation des psychologues à l'ordre du jour! | 5 |
| Pour une véritable reconnaissance des PsyEN et de la psychologie dans l'ÉN | 6 |
| JNE & agenda | 7 |
| Élections professionnelles/syndicalisation | 8 |

Ont participé à cette publication:

Catherine Bas, François Bertaud, Natacha Delahaye, Géraldine Duriez, Emmanuelle Koessler, Soraya Mahalaine, Véronique Osika, Frédérique Penavaire, Catherine Remermier, Aude Rome, Corine Tissier, Sophie Verdier

Faisons grandir les mobilisations pour plus de justice sociale, pour nos métiers, nos salaires, nos conditions de travail.

LES ENJEUX DU LPI

Le Livret du Parcours Inclusif numérique, mis en place par le décret du 19/09/2021, est une application qui propose de regrouper les réponses pédagogiques apportées, dans le cadre de la mise en œuvre d'un PPRE, d'un PAP, d'un PAI ou d'un PPS.

Tout d'abord, notons que tous **ces projets et programmes** censés répondre aux « besoins éducatifs particuliers » sont considérés comme **équivalents à ceux destinés aux troubles relevant du handicap**.

Ce document est conçu pour permettre de **mutualiser toutes les informations** (scolaires, sociales, médicales, psychologiques...) **concernant la situation d'un élève**, pour lequel un dispositif « inclusif » est envisagé, **tout au long de son parcours**.

Les différents professionnels sont donc censés remplir un certain nombre de rubriques accessibles à tous, y compris à la MDPH.



Mutualisation et transparence au mépris de la déontologie

Il est évident que ce dispositif pose des problèmes déontologiques aux PsyEN.

Qu'écrire sans porter préjudice à l'enfant ou l'adolescent dans la suite de son parcours ? Comment faire respecter ou garantir la confidentialité de certains éléments ? Quelle utilisation, statistique ou autre, le MENJ veut-il faire des informations recueillies ?

Brouillage des repères de métier

Ces mesures renforcent, d'une part la médicalisation et la « protocolisation » des pratiques, et d'autre part l'accaparement des PsyEN par la question du handicap. Elles interrogent également les objectifs, la finalité et la justification des bilans. Pour qui et pour quel usage les fait-on ? Pour la MDPH ? Pour les parents ? Pour les enseignants ? Quel est le sens d'adaptations pédagogiques prétendument singulières, si elles font l'objet de guides de « bonnes pratiques » et sont décidées par d'autres que par les équipes éducatives ?

La **place croissante des ARS** dans le traitement de la difficulté scolaire **instaure une perméabilité entre l'École**, dont la mission est de permettre l'appropriation des savoirs et de la culture, **et les lieux de soin**, toujours moins nombreux.

Elles vont **dans le sens d'un brouillage de plus en plus organisé entre les identités de métiers**¹ Ceci est d'autant plus préjudiciable aux élèves que les temps d'échanges autour de la situation d'un enfant ou d'un adolescent sont dramatiquement réduits.

Cette réduction se fait au profit d'activités de « reporting » et de bilans, où ce qui semble prévaloir n'est plus la compréhension de ce qui se joue, mais l'application de protocoles qui évacuent la singularité et la dynamique du sujet.

Résister ensemble !

Cet effacement du travail collectif affaiblit et met en difficulté celles et ceux qui s'efforcent seuls de résister et de défendre leurs critères de qualité du travail. Pour rester vivant, le métier a besoin d'échanges sur la manière de répondre aux demandes, de discussions avec des points de vue différents, entre nouveaux PsyEN et plus expérimentés, entre PsyEN EDA et EDO, en fonction de notre histoire et de nos valeurs de métier.

Se regrouper pour échanger, s'organiser, revendiquer est vital.

**Le syndicat est un instrument très utile pour cela !
Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU se mettent à la disposition de tous !**

¹La mise en place du dispositif DAR pour les troubles du spectre autistique prévoit de faire appel aux psychologues des structures de soins mais ignore largement le rôle des PsyEN

Glossaire **PAP** plan d'accompagnement personnalisé ; **PPRE** programme personnalisé de réussite éducative ; **PAI** projet d'accueil individualisé ; **PPS** projet personnalisé de scolarisation ; **MENJ** ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ; **ARS** agence régionale de santé ; **DAR** dispositif d'auto régulation

FORMATION DES PSYEN: MAINTENIR UN CADRE NATIONAL!

En 2017, la mise en place de la formation avait déjà donné lieu à une bataille avec le ministère de l'enseignement supérieur, qui refusait l'idée d'une maquette commune de formation et de l'encadrement des horaires prévus.

Il a fallu toute la détermination du SNES-FSU et du SNUipp-FSU pour obtenir la publication d'un arrêté précisant ce cadre, quelques jours avant la rentrée.

Le ministère s'était engagé à mettre en place un groupe de suivi de la formation pour résoudre les problèmes locaux. **Cinq ans après, le suivi existant repose sur la seule bonne volonté des responsables de centres qui s'efforcent d'échanger régulièrement et de se coordonner.**

Force est de constater que les recteurs ont des interprétations parfois différentes des textes existants, ce qui crée de fortes inégalités entre les stagiaires selon les centres.

- ⇒ **Les lieux de stage** qui, selon les engagements du GT 14, pouvaient être dans des académies limitrophes, **sont de plus en plus imposés dans la seule académie du centre** de formation (Rennes, Paris, Nancy) sous prétexte de rémunération des tuteurs et de frais de déplacements. **Ceci peut conduire**, en fonction de la taille de l'académie, à ce que des stagiaires, déjà contraint·e·s de trouver un hébergement près de leur lieu de formation, se voient **attribuer un stage à une centaine de kilomètres du centre**. Au risque d'en décourager plus d'un.e !
- ⇒ La **désignation des tuteurs** s'opère également **différemment selon les rectorats, selon que l'on soit dans** le 1^{er} ou le 2nd degré. Dans la plus grande opacité, des PsyEN EDA se voient parfois désignés comme tuteurs sans l'avoir demandé tandis que des volontaires ne sont pas retenus.
- ⇒ Depuis le confinement, les **modalités de formation** sont également touchées. Certains centres (ex. à Bordeaux) privilégient **de plus en plus l'enseignement à distance**, ce qui **prive les stagiaires d'échanges essentiels** entre eux et avec les formateurs, notamment pour construire progressivement une posture professionnelle de PsyEN.
- ⇒ Selon les centres, le **recours aux praticiens**, pour assurer la formation, est **plus ou moins dominant**. **Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU sont favorables à l'apport des praticiens** dans cette formation professionnelle. Il est néanmoins nécessaire, du fait de la diversité des cursus de formation antérieurs, de **prévoir des enseignements théoriques assurés par des enseignants-chercheurs**. C'est d'ailleurs ce que prévoit l'arrêté du 23 août 2017. Un réel suivi par le MENJ aurait sans doute facilité le respect en ce sens de cet arrêté.
- ⇒ **L'adaptation de la formation**, notamment pour les ex contractuels, est également **peu développée**.
- ⇒ La **validation de la formation et la titularisation** semblent **traitées de manière assez différentes selon les centres**. Depuis 2 ans, les jurys des centres de Bordeaux et de Rennes titularisent moins de stagiaires que dans les autres centres, ce qui interroge. **Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU sont à chaque fois intervenus pour exiger les explications et obtenir que les droits des collègues soient respectés.**



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

POUR RELANCER L'ATTRACTIVITÉ: L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL AUSSI !

Un nombre de titulaires diminuant d'année en année

Les concours de recrutement de PsyEN 2022 n'ont pas fait le plein et 30 places n'ont pas été attribuées (29 en EDA et 1 en EDO). Ce manque va alourdir le nombre de postes déjà vacants sur le terrain. Suite à une **enquête du SNES-FSU et du SNUipp-FSU**, il **manque plus de 1000 titulaires PsyEN-EDO** (près de 30 %) et **plus de 700 PsyEN-EDA** (20%).

Ces chiffres sont à moduler en fonction des **détachements** entrants. Les demandes de détachement peuvent être faites par des titulaires cadre A possédant le titre de psychologue et exerçant à l'ÉN ou dans une autre fonction publique (hospitalière, territoriale...). 44 collègues (sur 77) ont vu leur demande accordée par le ministère (33 EDA et 11 EDO). **Mais cette voie reste marginale pour couvrir tous les besoins.**

Des conditions de travail dégradées

Le nombre de places proposées aux concours est loin de pouvoir combler le déficit lié aux départs en retraite et aux postes vacants, et cela **détériore d'années en années** les conditions de travail des PsyEN : absence de PsyEN sur des secteurs entiers, augmentation du recrutement de non titulaires – avec peu de disponibilité pour les accueillir, ce qui génère un turn-over croissant, redéploiements sur des secteurs afin de répondre à minima aux demandes les plus urgentes...

L'**isolement des PsyEN**, surtout dans le premier degré, est grand. **La fonction ne fait plus recette**, et on observe des démissions, des réorientations professionnelles...

Une prévention quasi inexistante sur le terrain

Bien que se disant « soucieux » du bien-être des enfants, le **MENJ ne permet pas à ses personnels d'exercer leurs missions de prévention**. Réduire les inégalités scolaires passe par un accompagnement aussi bien des familles que des équipes éducatives afin de permettre à tous les enfants de grandir, de s'épanouir et de réussir à l'École.

Sans un plan de recrutement massif, la situation va se dégrader et les PsyEN risquent d'être de plus en plus cantonné·e·s aux seules missions de testing, d'orientation à visées médicales ou de gestion des flux.

Renforcer les collectifs de travail

Le **projet de création d'un service de psychologie de la maternelle à l'enseignement supérieur porté par la FSU devient urgent** afin d'éloigner la menace d'un service de santé scolaire qui, regroupant les AS, infirmier·e·s et psychologues placé·e·s sous l'autorité d'un médecin scolaire et coupé·e·s du collectif pédagogique, contribuerait à renforcer la médicalisation de la difficulté scolaire.

Pour défendre des conditions d'exercices décentes et le sens de notre métier, ne restons pas isolés !

NE PAS PERDRE LE SENS DU MÉTIER !

La **dégradation des conditions de travail dans l'Éducation nationale affecte tous les personnels et augmente les tensions dans les équipes**. Le règne de l'urgence quasi permanente est lié à la généralisation de la communication électronique, au risque de nombreux malentendus et incompréhensions.

Le manque de temps chronique et la précarité des conditions de travail

Comment, avec autant de postes vacants, les **DCIO et les équipes des CIO** pourraient-ils assurer toutes leurs missions, faire face aux injonctions de l'administration pour gérer la pénurie et se battre pour obtenir la nomination de contractuels qui, souvent, ne restent pas en raison des conditions d'exercice et de rémunération?

Pour dissimuler la pénurie, l'administration réinvente le travail « en brigade » spécialisant des PsyEN sur une ou deux tâches qu'ils devraient décliner dans tous les établissements du secteur. **Une fausse efficacité sans continuité ni suivi, qu'il faut aussi combattre !**

Dans le premier degré, ce sont près de 600 postes qui ne sont pas occupés par des titulaires et les pressions se multiplient sur les collègues pour qu'ils acceptent de couvrir les secteurs vacants.

La fragilisation des équipes nuit aussi à l'accompagnement des collègues néotitulaires ou contractuel·e·s, qui permettait jusqu'ici une entrée progressive dans le métier. De plus en plus souvent, les personnels sont privés de la ressource du collectif pour faire face aux situations complexes, qui nécessitent une posture professionnelle, acquise et consolidée grâce à la formation et aux discussions entre pairs.



La disparition progressive des temps de discussions formels et informels autour des difficultés des élèves, empêche la découverte du rôle de l'autre, de ses missions, de ses apports, et réduit parfois les échanges à des demandes ou injonctions impossibles. Pressé par des prescriptions multiples et chronophages, chacun cherche alors à s'acquitter de la tâche, sans prise en compte du travail de l'autre.

Les possibilités d'un travail en complémentarité deviennent très rares. Les protocoles et les formulaires, tendent à remplacer l'élaboration de solutions conjointes après une analyse partagée des difficultés. Les réunions d'équipes éducatives, ou même les conseils de classe, se réduisent de plus en plus à une formalité, où tout ce qui pourrait être partagé sur les situations d'élèves disparaît derrière une synthèse pré-rédigée.

Cet exercice en mode dégradé risque de nous faire perdre le sens de notre métier, de nos valeurs, de la qualité de notre travail. Avec le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, il faut s'y opposer avec détermination.

MOBILISATION DES PSYCHOLOGUES À L'ORDRE DU JOUR!

Depuis 2021, les psychologues de tous les champs d'exercice se sont élevés contre des projets ou mesures qui visaient à assujettir la profession au pouvoir médical et à mettre en cause le titre unique de psychologue.

La proposition de loi sur la création d'un **Ordre professionnel**, à l'initiative de certains députés LR, a suscité une **forte opposition dans la profession ainsi que l'arrêt du 10 mars 2021**, mettant en place les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) pour une prise en charge précoce des troubles du neurodéveloppement (TND). En effet, ce texte non seulement exige une formation spécifique des psychologues, mais les contraint à utiliser certaines méthodes précises **au mépris du Code de déontologie**.

La mise en place du dispositif « mon psy » qui fait le choix de recourir au privé pour une prise en charge d'une

dizaine de séances par l'assurance maladie, subordonne la consultation à une prescription médicale et le suivi à l'avis du médecin.

Ces mesures traduisent une conception paramédicale du rôle et de la place du psychologue et mettent en cause son autonomie professionnelle.

Plusieurs organisations de psychologues, syndicales (FSU, CGT, SUD santé et sociaux) et associatives (SFP et FFPP) ont décidé de rédiger une **plateforme commune de revendications**, pour tous les psychologues quel que soit leur champ d'exercice.

Ceux-ci dénoncent notamment: l'insuffisance des recrutements dans les 3 Fonctions publiques, des rémunérations très en deçà de leur qualification, des conditions d'emploi de plus en plus précaires et **des tentatives d'imposition de certaines missions et pratiques non conformes à leurs statuts.**

Ces organisations ont donc décidé de demander une audience à la Première Ministre sur l'ensemble de ces revendications et de manifester leur mécontentement le 29 septembre dans toutes les régions.

Devant la situation catastrophique des recrutements et l'ampleur des postes vacants, le SNES-FSU et le SNUipp FSU ont décidé d'organiser une journée nationale d'action le 14 octobre à Paris.

POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES PSYEN ET DE LA PSYCHOLOGIE DANS L'ÉN

Après 5 ans de ministère Blanquer, la situation des PsyEN s'est dégradée, le ministère refusant délibérément d'investir dans les postes pour pallier les manques, abandonnant la profession. Cela se traduit pour les psychologues, par un sentiment grandissant d'isolement, une surcharge de travail avec l'extension des secteurs, une perte des échanges avec les autres PsyEN et avec les membres des équipes pluri professionnelles.

Il est nécessaire, dès cette rentrée, d'engager un changement de cap et d'obtenir des avancées pour améliorer et revaloriser le métier de psychologue dans un service public de l'éducation renforcé.

Quelles explications?

La dégradation n'est pas à rechercher du côté de la création du corps unique, comme certaines organisations le laissent entendre, car il s'agit d'un phénomène global au sein de l'École.

Pour la FSU, c'est bien la politique Macron qui détruit avec détermination le service public de l'Éducation nationale et qui considère que les psychologues doivent tous relever du ministère de la santé.

Pour d'autres, les problèmes se feraient essentiellement sentir dans le premier degré et la solution consisterait à nommer, à l'instar des personnels médico-sociaux, un conseiller technique qui représenterait les PsyEN EDA.

C'est oublier que ces conseillers sont « choisis » par la hiérarchie* et ne représenteraient aucunement leurs collègues, mais l'administration dont dépendrait leur poste et que leurs missions ne portent pas sur la repré-

sentation de leurs collègues, mais sur l'application des directives ministérielles ! De quelle autonomie professionnelle disposeraient-ils ?

De plus, quelle serait la signification d'un corps unique si chaque spécialité est organisée différemment ?

Les PsyEN EDO sont tout autant fortement touchés par la dégradation des conditions d'exercice. « Leurs » IEN-IO, principalement mobilisés sur l'application de procédures d'orientation et d'affectation, peuvent de moins en moins déployer leurs autres missions.

Quelle amélioration de la visibilité de notre profession peut-on avoir avec de telles propositions, qui traitent les problèmes de manière cloisonnée ?

La revendication d'un service de psychologie de l'ÉN

La revendication d'un corps unique et d'un service de psychologie de l'Éducation nationale date des années 60. Un projet de décret avait été proposé en 1962 auquel G. Pompidou, alors 1^{er} Ministre, s'est opposé.

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU considèrent que la création d'un tel service est plus que jamais d'actualité et présenterait, en étant assorti de moyens adéquats, beaucoup d'avantages pour la profession et le système éducatif.

Il constituerait une garantie contre les risques de dérives vers un service de santé scolaire décentralisé, permettrait que les psychologues apportent leur expertise sur les réformes, ferait reconnaître la place et les missions des psychologues tant à l'externe qu'à l'interne, à tous les niveaux du système éducatif, permettrait une diversité d'approches psychologiques dans l'appréhension des situations et des interventions.



Ce service serait doté de missions reprenant les axes de l'article 3 du statut des PsyEN.

Ses responsables, aux différents niveaux (ministériel, académique, local), seraient obligatoirement psychologues et accéderaient à ces fonctions en toute transparence et selon une procédures nationale, objective et réglementée.

Ces propositions s'inscrivent évidemment dans une autre conception de l'École qu'il nous faut, avec les autres personnels, contribuer à imposer !

* excepté les assistants de service social

VIE SYNDICALE, VIE DU MÉTIER: LES JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES DES PSYEN

Après l'organisation en juin 2021 de deux journées interrogeant **la place d'une psychologie de l'émancipation aujourd'hui**, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont organisé les 23 et 24 juin dernier deux nouvelles journées de réflexion sur **la question du conflit, des désaccords et controverses dans le développement du sujet, ses activités d'apprentissage et son travail**.

Le discours dominant considère les controverses et les conflits négativement, comme un obstacle à faire disparaître. Ils contiennent en effet une part non prédictible, de l'inattendu qui ne convient pas bien aux chantages du néolibéralisme, pour qui l'individu doit être un stratège, un gestionnaire de lui-même et de tout ce qui pourrait venir perturber son chemin.

Mais les controverses supposent aussi la reconnaissance de l'Autre, de son point de vue, la possibilité de la discussion et de la construction d'une voie tierce, nouvelle, construite à partir de l'échange. Mais peut-être ceci prend-il trop de temps ou comporte-t-il trop d'incertitude pour nos décideurs ?

Ces approches ne sont pas dans l'air du temps, particulièrement dans l'Éducation nationale où ces dernières années ont été mises sous le règne du dogmatisme. **Que ce soit dans le champ des recherches ou dans le domaine des pratiques, la pluralité des approches semble être à l'index.**

Les psychologues et la psychologie en font les frais. Limitée à l'évaluation ou à la gestion des situations de crise, l'intervention qui semble être attendue d'eux, risque de demeurer ponctuelle et viser avant tout la mise en conformité avec ce qui est considéré comme relevant de la normalité. Pas d'interrogations sur les conditions dans lesquelles se trouvent les sujets, selon leur origine, leur histoire. Pas de visée transformatrice de leurs conditions d'études et de travail !

Pour éclairer ces débats, des psychologues, des psychanalystes, des pédagogues ont apporté leurs contributions et alimenté les nombreux échanges en séance plénière et dans les ateliers. Gageons que ces journées auront été des ressources de mobilisation pour continuer à défendre notre conception du métier.

C'est ainsi que le SNES-FSU et le SNUipp-FSU entendent le rôle des syndicats !

A VOS AGENDAS

La FSU regroupe plusieurs syndicats dont un certain nombre syndique des psychologues : de l'Éducation nationale (SNES-FSU et SNUipp-FSU), de la PJJ (SNPESPJJ), de Pôle emploi (Snutefi), de l'administration pénitentiaire (SNEPAP) et des collectivités territoriales (SNUTER).

Ce groupe travaille régulièrement pour confronter les évolutions qui se produisent dans les différents champs d'exercice des psychologues et agir pour défendre la qualité de leur travail et les droits des personnels. En lien avec d'autres organisations syndicales et associations, la FSU œuvre pour une mobilisation de toute la profession contre la médicalisation, pour la défense de

notre déontologie et pour des conditions d'exercice à la hauteur de notre qualification (voir article actualité de la profession).

Elle organise également périodiquement des colloques pour réfléchir ensemble sur la conception et la défense de notre métier. Après le colloque de novembre 2021 **contre la mise au pas des psychologues et les projets d'Ordre**, le prochain colloque se tiendra en juin 2023 sur le thème de **l'autonomie des usagers et des personnels**.

⇒ **Edition des actes de colloques des JNE 2021: sept.-octobre 2022**

⇒ **Colloque des Psychologues de la FSU juin 2023:**

« L'autonomie, entre injonctions paradoxales et développement des personnes, quel rôle pour les psychologues ? »



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022:

DES CHANGEMENTS QUI NE VONT PAS DANS L'INTÉRÊT DES PERSONNELS!

En décembre 2022, auront lieu des élections professionnelles afin de désigner les représentants des personnels dans de nouvelles Commission Administratives Paritaires (CAP). Ces commissions peuvent être académiques, régionales ou nationales.

La loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) a modifié les instances paritaires. En effet, ces commissions qui, avant la loi, traitaient des situations personnelles des collègues pour les mutations, avancement ne traiteront plus que des recours, des mesures disciplinaires.

Il s'agit d'un changement de taille car les représentants des personnels, ne siégeant plus, ne disposent plus des données qui leur permettaient de suivre les situations individuelles et d'être les garants de l'équité, de la transparence des décisions de l'administration. La gestion des mutations et des promotions en toute opacité ces deux dernières années l'a bien montré.

Autre modification importante : en décembre 2022 lors des élections professionnelles, les CAP ne seront plus constituées par corps de fonctionnaire (ex corps des seul·e·s PsyEN) mais par catégorie hiérarchique (A, B, C). Les PsyEN seront donc représentés par une CAP les regroupant avec enseignants du second degré et CPE.

Cela va demander un travail important aux élu·e·s, qui seront moins nombreux·ses qu'auparavant, pour connaître la réalité des différents métiers.

Heureusement qu'avec leurs collectifs nationaux, académiques et départementaux, les militants du SNES, du SNUipp et de la FSU partagent non seulement la même vision de l'École et des droits des personnels, mais aussi la pratique de l'échange et de la concertation !

Les différents Comités Techniques (ministériels, académiques, départementaux) sont remplacés par des Comités Sociaux d'Administration (CSA) et fusionneront avec les CHSCT, actuellement chargés de la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail.

Par cette réforme des instances paritaires, tout est fait pour affaiblir les représentants des personnels et renforcer la pouvoir de l'administration et du Ministère.

Face à cette volonté d'affaiblir le dialogue social nous devons réagir

- ⇒ en utilisant massivement notre droit de vote
- ⇒ en votant pour les listes présentées par la FSU dont le SNES et le SNUipp sont des composantes majeures
- ⇒ en élisant de nombreux délégués du SNES-FSU et SNUipp-FSU qui porteront les valeurs de notre métier et qui seront aux côtés des personnels

Ne lâchons rien !!!

Le SNES-FSU, le SNUipp-FSU et leurs collectifs de psychologues travaillent en étroite collaboration au niveau national et académique pour

- ⇒ défendre et accompagner les personnels collectivement et individuellement (carrière, mutation...),
- ⇒ impulser la réflexion et les échanges en proposant des stages, des colloques, des journées d'études,
- ⇒ mobiliser la profession contre les remises en cause du métier de psychologue (conditions de travail, formation, qualification) et imposer la place de la psychologie dans l'École et son lien ineffable avec l'orientation dans le 2nd degré.

Syndiquez-vous!

Pour connaître l'actualité syndicale spécifique aux PsyEN, ainsi que les coordonnées de vos interlocuteurs au national et en académie: <http://psyen.fsu.fr/>



Spécialité EDA (1^{er} degré),
contact : psy@snuipp.fr



Spécialité EDO (2nd degré),
contact : psy-en@snes.edu



Un syndicat, c'est un lieu de discussions, d'échanges et de soutien !
Ne restez pas isolé-e !

Syndiquez vous en flashant le QRcode !